

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SEYOND EURO SUSTAINABLE MINVOL

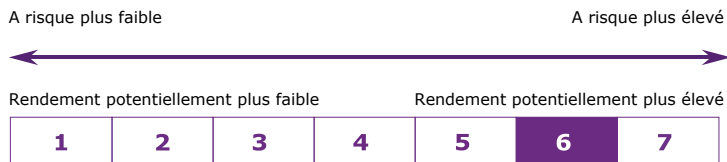
Code ISIN : FR0000003188 Action R (C) EUR

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de gestion de la SICAV SEYOND EURO SUSTAINABLE MINVOL est de réaliser une performance supérieure à l'indice MSCI EMU dividendes nets réinvestis, cours de clôture, libellé en euro, sur la durée minimum de placement recommandée de cinq ans, en incorporant dans sa gestion une approche intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), tout en offrant un objectif de volatilité plus faible que celui de l'indicateur de référence.
- La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
- La SICAV, exposée à 90% minimum de son actif dans des actions des pays de la zone euro, s'appuie sur une stratégie d'investissement principalement quantitative qui consiste à sélectionner les titres selon un processus Minimum Variance. La sélection des actions se fera sur les valeurs composant les indices MSCI EMU ou Euro Stoxx. Cette stratégie repose également sur un processus de sélection des émetteurs répondant aux enjeux ESG, cette démarche étant la combinaison d'une approche en sélectivité et en amélioration de note. L'analyse ESG du portefeuille porte a minima sur 90% de l'actif net constitué des titres éligibles à notre analyse ISR. Le processus se décompose en trois étapes :
 - a) définition de l'univers d'investissement : les actions sont sélectionnées en fonction de leur liquidité, de la disponibilité et de la pertinence des données historiques et des corrélations,
 - b) construction du portefeuille qui intègre des critères :
 - financiers/quantitatifs reposant sur des méthodes quantitatives d'optimisation visant à obtenir un portefeuille diversifié qui minimise la volatilité,
 - extra-financiers : à partir de l'univers d'investissement, vient une étape de filtrage consistant à exclure des titres sur la base des critères ESG (élimination des entreprises qui ont les plus mauvaises notes ESG et qui, par exemple, sont impliquées dans la production et la vente de mines interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo). Cette étape d'exclusion est suivie d'une étape d'intégration visant à orienter le portefeuille vers les titres les mieux notés et à pondérer le poids de chaque titre en fonction des risques relatifs aux enjeux ESG. Exemples liés à i) la responsabilité Environnementale : l'intensité des émissions carbone, ii) la responsabilité Sociale : le respect des normes internationales du travail et iii) la Gouvernance d'entreprise : le degré d'indépendance du conseil d'administration des sociétés,
 - c) gestion du portefeuille : suivi du risque global en continu (suivi de la liquidité, de la volatilité des actions et du portefeuille) et suivi d'indicateurs extra-financiers.
 La SICAV ne bénéficie pas du label ISR. Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions de pays de la zone euro.
- En tant que SICAV éligible au PEA, celle-ci est en permanence investie à 75% minimum de son actif dans des titres éligibles au PEA. La SICAV investit dans des actions de toutes capitalisations et de tous secteurs. Elle se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif dans des parts et/ou actions d'OPC "actions", obligataires ou monétaires.
- La SICAV pourra avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés), dans la limite de 100% de l'actif net, dans un objectif de couverture ou d'exposition sans effet de levier.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et sont exécutées quotidiennement sur la valeur liquidative du lendemain, établie après celle de son maître.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Néant

L'indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés des actions européennes et tient compte de la réduction de volatilité apportée par le processus d'investissement "minimum variance".

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	1,80%*
----------------	--------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

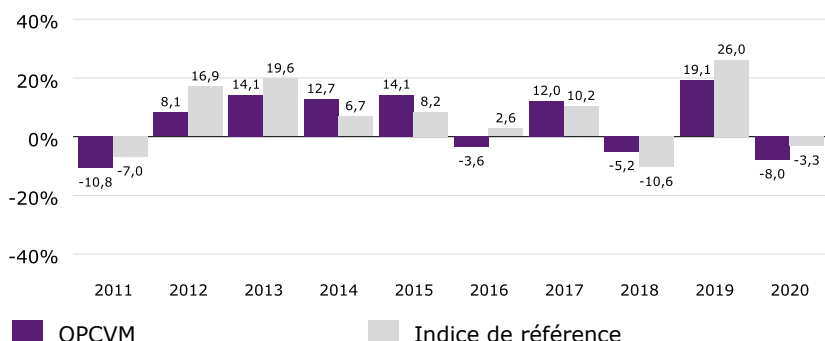
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

* Les frais courants mentionnés sont une estimation des frais compte tenu de la modification apportée à la structure des frais.

PERFORMANCES PASSES



A compter du 20/07/2021, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. La société de gestion a décidé de dénouer la Sicav et de faire évoluer le processus d'investissement.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 1993.**
- **Année de création de l'action R (C) EUR : 1993.**
- **Devise : Euro.**
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.